



RÉGION WALLONNE

ARRETE MINISTERIEL DU 24 NOV. 2008 ARRETANT PROVISOIEMENT LE REAMENAGEMENT DU SITE N° SAR/LS280 DIT « ATELIERS ABT » A BRAINE-LE-COMTE .

Le Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial,

Vu les articles 167 à 171 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine relatifs aux sites à réaménager, notamment l'article 169, § 1^{er};

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 août 2004 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, modifié le 16 septembre 2004 et le 15 avril 2005;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 janvier 2008 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;

Vu le rapport sur les incidences environnementales du 29 juillet 2008 rédigé par ARCEA (Art et compétence en environnement et aménagement du territoire) pour la société S.A. Indimmo, demandeur, en application de l'article 168;

Attendu que toute destination s'écartant de la destination initiale du plan de secteur nécessitera l'établissement par un expert d'une étude d'orientation voire de caractérisation pour démontrer la faisabilité de cette nouvelle destination.

ARRETE:

Il est arrêté provisoirement que le site n° SAR/LS280 dit « Ateliers ABT » à BRAINE-LE-COMTE doit être réaménagé.

Le périmètre du site est arrêté provisoirement suivant le plan n° SAR/LS280 annexé au présent arrêté et comprend les parcelles cadastrées ou l'ayant été à BRAINE-LE-COMTE, 2^e division, section C, n° 47r2, 47t3, 47v3, 47w3, 47x3, 47c4, 47b4, 48m, 48l, 49f2.

Article 2.

Le présent arrêté sera notifié pour avis:

- à la Ville de BRAINE-LE-COMTE;
- aux propriétaires:

NV INDIMMO
Oude Vaartstraat 35
8900 IEPER (YPRES)

CANARD Michel, né le 24 octobre 1966 à Braine-Le-Comte, domicilié rue des Frères Dulait 15 à 7090 BRAINE-LE-COMTE

DELPRESSE Pascal, né le 3 septembre 1966 à La Hestre, domicilié rue des Frères Dulait 9 à 7090 BRAINE-LE-COMTE

SEGHERS Jonathan, né le 24 octobre 1979 à soignies, domicilié Grand Place 2 bte 5 à 7850 ENGHIEU

Centre public d'action sociale de Braine-Le-Comte
rue de la Bienfaisance 12a
7090 BRAINES-LE-COMTE

Société Alarm Elecom
rue des Pommiers 14
7090 BRAINE-LE-COMTE

- à la Commission régionale d'Aménagement du territoire, section d'Aménagement actif;
- à la Commission communale d'Aménagement du territoire et de mobilité;
- au Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable;

Article 3.

Suivant l'article 171, depuis la notification du présent arrêté jusqu'à l'entrée en vigueur de l'arrêté abrogeant le périmètre, le propriétaire ne peut aliéner ou grever de droits réels les biens situés dans le site à réaménager, sans l'autorisation du Gouvernement. Celui-ci notifie sa décision dans les trois mois de la réception de la demande d'autorisation ; à défaut, sa décision est réputée favorable.

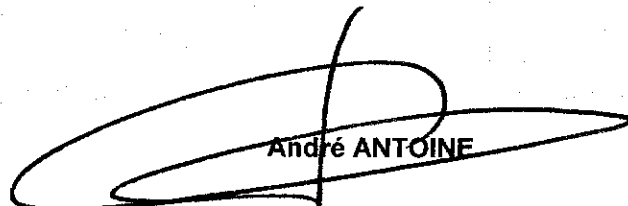
En cas de méconnaissance de cette obligation, toute constitution de droit réel peut être annulée sur la demande de la Région et l'officier public qui passe l'acte est passible d'une amende de 12,5 à 125 € sans préjudice de dommages et intérêts.

Article 4.

Le présent arrêté entre en vigueur au jour de sa signature.

Namur, le

24 NOV. 2008


André ANTOINE